

Le
Lavandou

Mairie

ARRETE N° 2017/DRH-CCAS/062

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'EDUCATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS
ANNEE 2017**

(Établi en application du 1° de l'article 79 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Le Président du CCAS de la Ville du Lavandou

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu la délibération en date du 28 novembre 2017 modifiant le tableau des effectifs ;

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 19 juin 2017 ;

Considérant que les promotions par avancement de grade ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration de vacance d'emploi ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2017, le tableau d'avancement au grade d'éducateur territorial principal des jeunes enfants est fixé comme suit :

Ordre	NOM-Prénom	Situation actuelle <i>Grade-Echelon-Ancienneté</i>	Promouvable à partir du
1	PESSOGNELLI Sabine	Educateur de jeunes enfants 9 ^{ème} échelon Ancienneté : 1A-7M-15J	01/12/2017

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait au Lavandou, le 6 décembre 2017

Le Président


Gil BERNARDI
Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le LavandouTéléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525

DRH/CC